

BILAN TERRITORIAL

PAYS DES ABERS

2023





Sommaire

| | |
|---|---|
| Bilan de l'indice Atmo | 4 |
| Tendances d'évolution des concentrations de polluants | 5 |
| Inventaire des émissions des principaux polluants | 6 |
| Les particules fines PM2.5 | 7 |



Bilan de l'indice ATMO

L'indice Atmo est un indicateur pour prévoir chaque jour la qualité de l'air. Il est défini pour chaque commune grâce aux outils de l'observatoire (inventaire spatialisé, mesure, modélisation) sur une échelle de 6 qualificatifs, et prend en compte 5 polluants :



L'indice français Atmo est représentatif de la pollution ambiante, dite "pollution de fond". Il ne prend pas en compte les phénomènes de proximité (automobile et industrielle), ni les polluants non réglementés, les particules ultrafines ou les pollens.

NOMBRE DE JOURS PAR INDICE AU PAYS DES ABERS



Indices de l'air Vs Épisodes de pollution

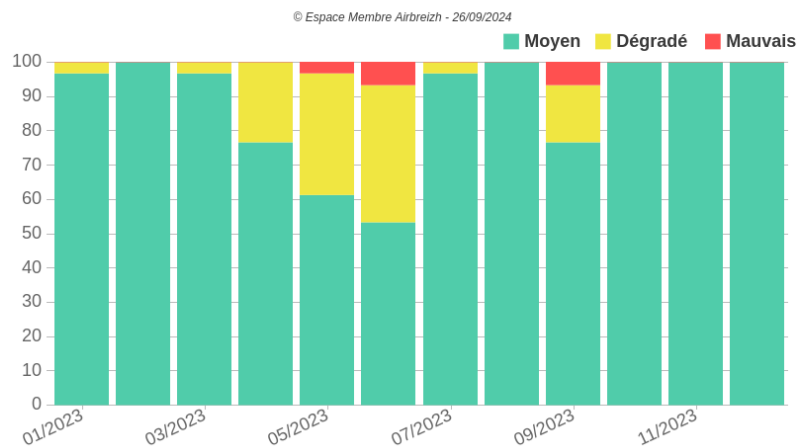
Des indicateurs à décorréler pour qualifier la qualité de l'air !



DES DIFFÉRENCES NOTABLES :

- 5 polluants considérés contre 4,
- 6 seuils qualificatifs contre 2 seuils réglementaires,
- des échelles géographiques différentes : l'une communale, l'autre départementale.

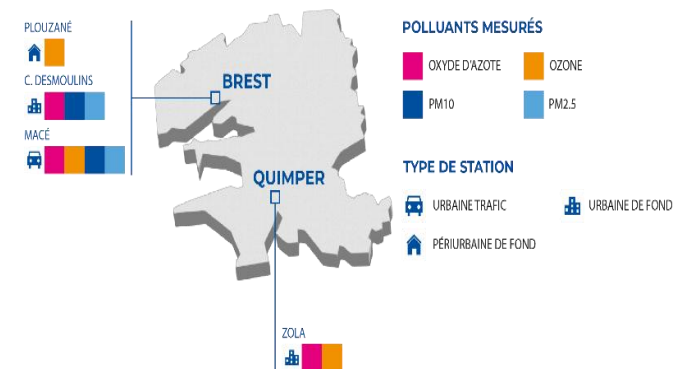
CC du Pays des Abers - Indice - Année 2023



Indice ATMO - Bilan 2023 - CC du Pays des Abers

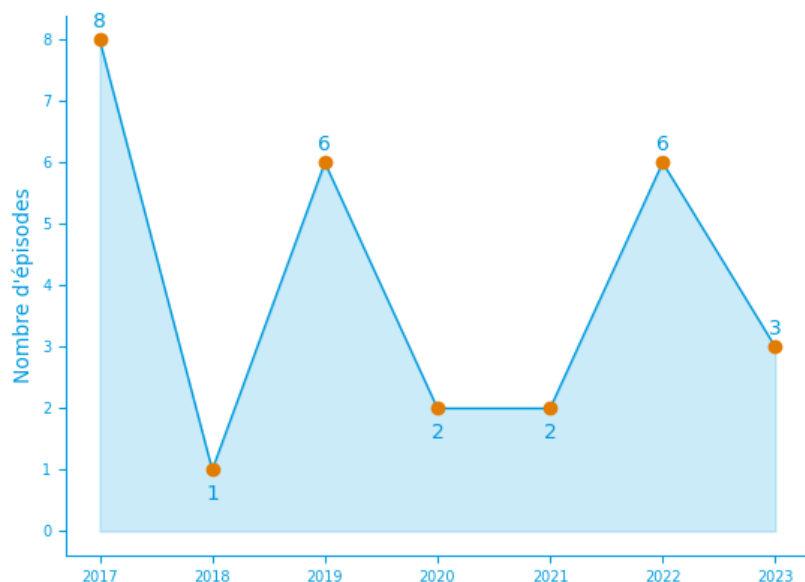


➔ Tendances d'évolution des concentrations de polluants



Evolution des épisodes et des concentrations moyennes des principaux polluants dans le Finistère

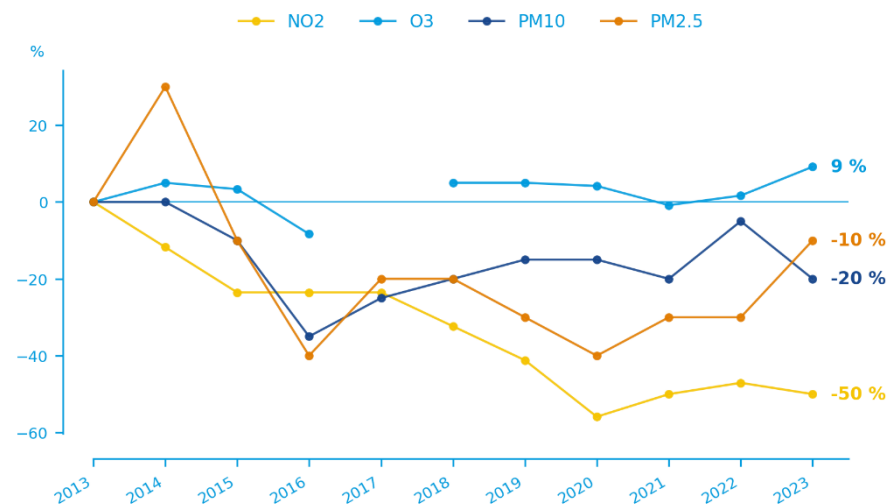
BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION DEPUIS 2017
(NOMBRE DE JOURS DE DEPASSEMENT DE SEUIL DANS LE FINISTERE)



Depuis 2017, date de la publication des derniers arrêtés préfectoraux en vigueur sur les départements bretons, le nombre de jours concernés par un épisode de pollution enregistrant des dépassements de seuils prévus et/ou constatés, varie autour d'une petite dizaine en moyenne. Ce chiffre est variable selon les années.

En 2023, 3 jours de dépassements de seuils pour les particules Fines PM10 ont été enregistrés dans le Finistère.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS DEPUIS 2013
(MOYENNES ANNUELLES AUX STATIONS DU FINISTERE)



L'évolution des moyennes annuelles depuis 10 ans pour les polluants réglementés montre une diminution globale des concentrations mesurées dans l'air, tant pour le dioxyde d'azote (NO₂) que pour les particules fines (PM10 et PM2.5).

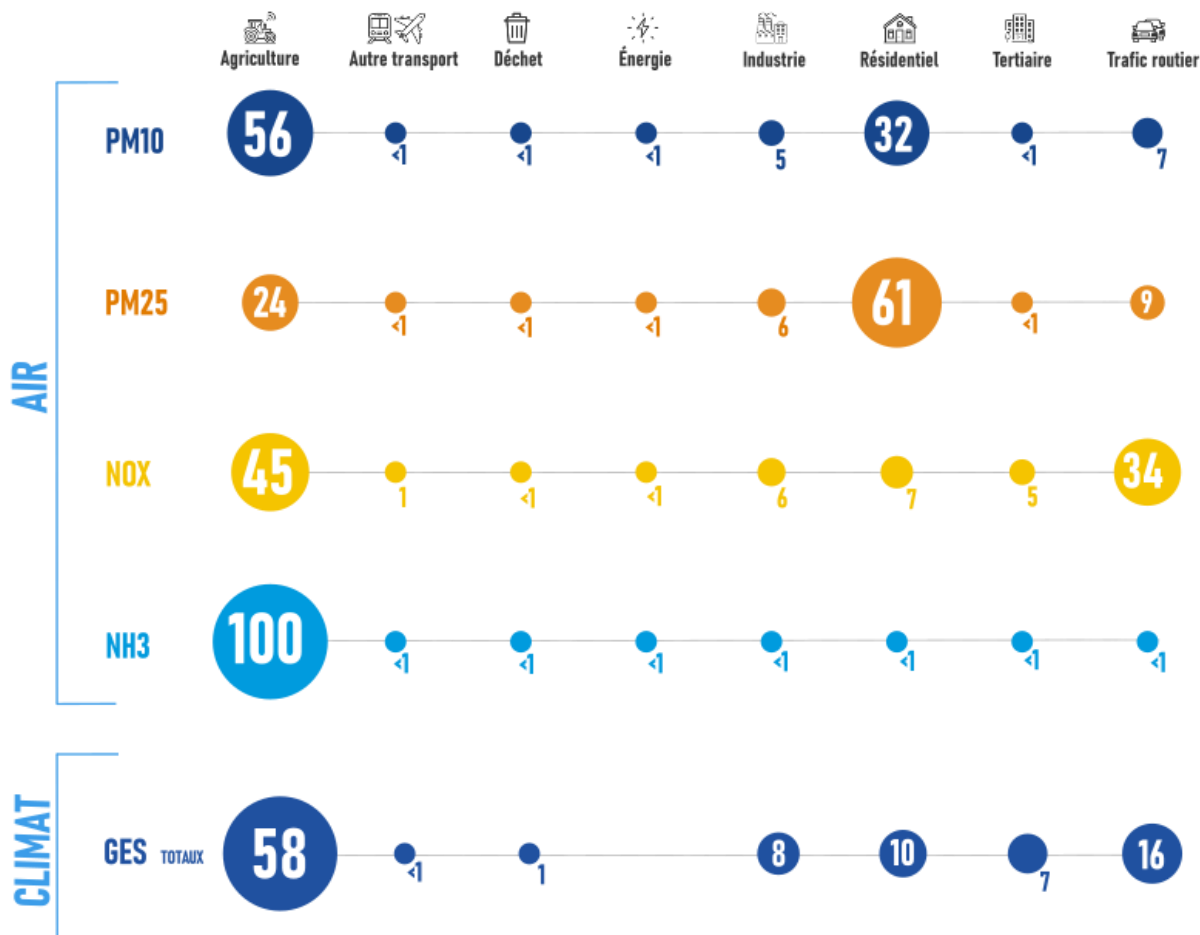
A l'inverse, en ce qui concerne les niveaux d'ozone, on observe une augmentation légère mais progressive et régulière, depuis 2016 notamment, en lien avec le réchauffement climatique.



Inventaire des principaux polluants

Contribution des activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques et de Gaz à Effet de Serre (en %) au Pays des Abers (année 2020)

INVENTAIRE ISEA V5.1



PRINCIPAUX SECTEURS D'ÉMISSION DES POLLUANTS ET GESTOTAUX AU PAYS DES ABERS

- L'Agriculture
- Le Résidentiel (dont chauffage au bois)
- Les Transports (trafic routier & autres transports)
- L'Industrie

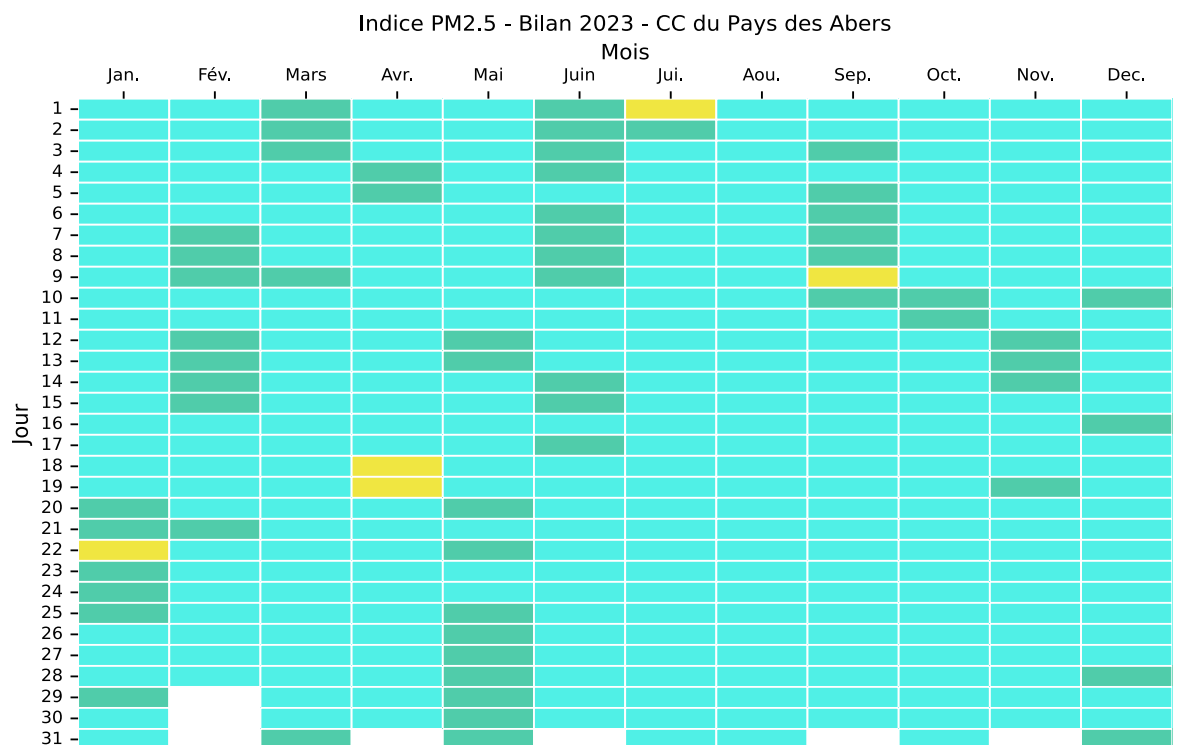
Le recours aux énergies fossiles contribue toujours fortement aux émissions de polluants et de GES_{TOTAUX} observées dans notre région bien que les actions développées au sein des différents secteurs depuis plus de 10 ans concourent à une diminution notable des émissions pour la majorité d'entre eux.

Les émissions d'ammoniac d'origine agricole à 100 %, qui n'ont que très peu diminué en 12 ans restent toutefois un enjeu majeur pour les territoires, représentant pour la Bretagne 18 % des émissions nationales.

→ Particules fines PM2.5

Les **PM2.5** sont les **particules fines de taille inférieures à 2.5 µm**. De composition chimique variable selon leur source d'émission, elles sont majoritairement issues de la combustion incomplète du bois et des énergies fossiles. Elles peuvent également être émises indirectement par transformation chimique dans l'air ambiant, à partir des émissions d'ammoniac issues du secteur agricole.

D'un point de vue sanitaire, les **PM2.5** sont responsables de plus de 40 000 décès prématurés par an dont environ 2 000 en Bretagne selon Santé Publique France.



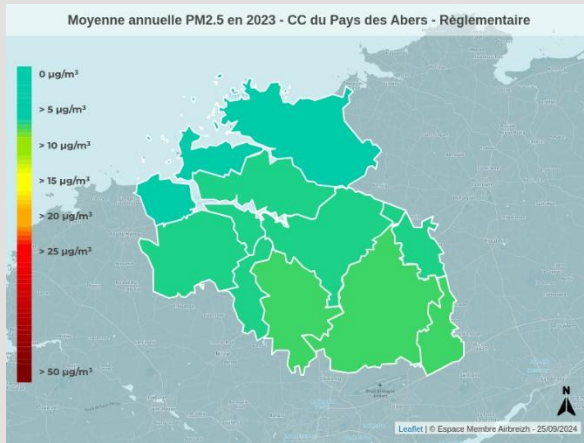
Pour les **particules fines PM2.5**, l'objectif est une réduction de 57% sur la période (2005-2030) à l'échelle nationale.

En Bretagne, comme au Pays des Abers (61%), **environ 50% des émissions de PM2.5** proviennent du **secteur résidentiel** dont la source est à 96%, **le chauffage au bois**.

La nouvelle directive européenne qualité de l'air, applicable à compter de 2026 prévoit l'abaissement des seuils des différents polluants réglementés dont celui des **particules fines PM2.5**. Cela risque de se traduire pour ce polluant au niveau du territoire, par une augmentation du nombre de jours où la qualité de l'air sera dégradée à mauvaise, notamment **en période hivernale**.

Cartographies des concentrations en PM2.5 au Pays des Abers en 2023

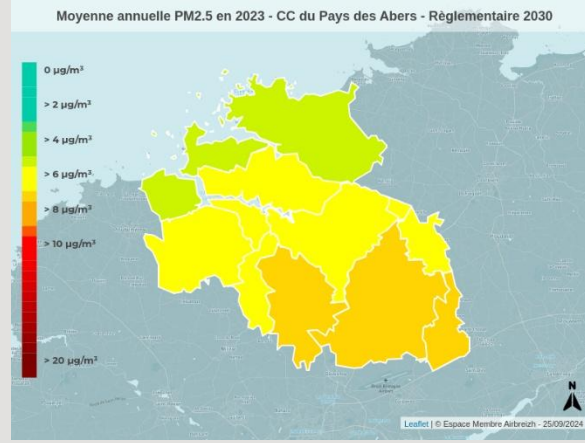
La modélisation de la qualité de l'air permet de simuler la dispersion des polluants atmosphériques en tout point du territoire afin de produire des cartographies de la pollution atmosphérique. Les 3 cartes ci-dessous illustrent la même information sur la qualité de l'air mais différent selon les seuils définis pour l'évaluer.



Réglementation actuelle :
25 µg/m³



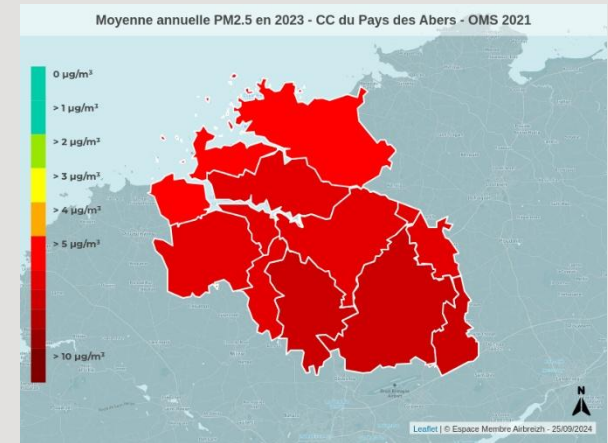
Les voyants sont au vert ! Il en ressort peu d'hétérogénéité au sein des territoires car les concentrations moyennes annuelles respectent la valeur réglementaire en vigueur, ce qui n'encourage pas au déploiement d'actions particulières à mettre en œuvre pour réduire les émissions.



Réglementation applicable en 2030 :
10 µg/m³



La carte permet d'illustrer une plus grande hétérogénéité sur les territoires avec des communes plus densément peuplées et plus impactées par les PM2.5.



Recommandation OMS 2021
Objectif sanitaire : 5 µg/m³



Les voyants sont au rouge ! A l'instar de l'ensemble de la région Bretagne, les habitants du Pays des Abers sont tous exposés à des concentrations moyennes en PM2.5 supérieures au seuil sanitaire préconisé par l'OMS en 2021: des actions sont requises pour réduire les niveaux des particules les plus fines.



3E, rue de Paris, bâtiment ATALIS 2, entrée E
35510 CESSON-SEVIGNÉ

contact@airbreizh.asso.fr

www.airbreizh.asso.fr

